

**Cas n° 2** - Modèle d'attestation de l'expert-comptable pour l'entité juridique dont le chiffre d'affaires des activités de prestations d'équitation est > à 100 000 € HT (à réaliser sur ce document ou sur papier à en-tête du cabinet comptable).

---

COORDONNÉES DU CABINET COMPTABLE

POUR L'ÉTABLISSEMENT

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'établissement

dont le siège social est situé

relatifs à l'exercice comptable du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ (exercice clos au plus tard au 31/12/2014).  
Nous sommes en mesure d'attester que le chiffre d'affaires HT global de l'établissement s'élève à \_\_\_\_\_ € dont un chiffre d'affaires HT affectable uniquement aux activités de prestations d'équitation de \_\_\_\_\_ €.

Le chiffre d'affaires hors taxe dégagé par les activités de prestations d'équitation ne tient pas compte des activités d'élevage, de commerce, d'hébergement et de restauration des cavaliers, d'organisation de manifestations sportives, d'entraînement des chevaux de course, de spectacles, de « maison de retraite ».)

Nous certifions que l'établissement est toujours en activité à ce jour.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature + Cachet